



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insecticides

Question écrite n° 35753

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des apiculteurs. Pour la quatrième année consécutive, les apiculteurs français situés notamment en zone de production de miel de tournesol ont enregistré de très fortes pertes de rendement, de l'ordre de 20 à 70 %. Celles-ci seraient dues à la disparition des abeilles butineuses touchées par l'action de certains insecticides systémiques. Face à un tel niveau de pertes accumulées, de nombreuses exploitations apicoles sont dans l'impossibilité de poursuivre leur activité. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce problème et de lui préciser les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour aider les exploitations apicoles en proie à des difficultés.

Texte de la réponse

Il est exact que, depuis 1997, les représentants des apiculteurs ont attiré l'attention des services du ministère de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés qu'ils éprouvaient en raison de la disparition d'abeilles butineuses et des fortes baisses de rendement observées. L'utilisation d'un insecticide dénommé « Gaucho » (à base d'imidaclopride) pour traiter les semences de tournesol a été mise en cause. En 1998, des études importantes ont été mises en place et leurs résultats présentés à la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole. Celle-ci, après en avoir délibéré, a émis l'avis suivant : « les données examinées ne permettent pas de conclure à un effet indésirable du produit ou de ses métabolites sur les abeilles et la production de miel, inversement il n'est pas possible d'exclure totalement l'effet du produit et de ses métabolites, compte tenu de l'effet toxique faibles doses, doses en rapport avec des concentrations potentiellement présentes dans les plantes à l'époque du butinage ». Après avoir consulté toutes les parties concernées et face à ces incertitudes, le ministère de l'agriculture et de la pêche a été amené en janvier 1999 à retirer de façon provisoire l'autorisation de mise en marché du Gaucho pour l'usage « traitement des semences de tournesol » dans l'attente des résultats des études complémentaires demandées. Une enquête épidémiologique a été mise en place afin de déterminer si d'autres facteurs pouvaient être responsables ou corresponsables des phénomènes observés sur les abeilles. Une forte proportion de ces études, tant en 1998 qu'en 1999, n'a été rendue possible qu'avec l'aide et l'appui financier de l'Etat. A ce jour, il est prématuré de préjuger de résultats des travaux complémentaires évoqués et donc des mesures qui pourraient être décidées. Le ministère de l'agriculture et de la pêche peut cependant assurer que les résultats seront examinés avec toute l'attention nécessaire et s'attachera à ce qu'ils soient suivis d'effet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35753

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5821

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1976